

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/08/2024 - 18747 - 1987 B 02188 - 342 876 851 - JAFIM

n° de
dépôt



n° de
gestion

Certifié conforme à l'original
Yolande Letayf

184424

02 AOUT 2024

1384302188

n° de
facture

Quib.

n° de
chrono

24401666

JAFIM S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros
Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES

R.C.S. Versailles B.342.876.851

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 27 juin à 10 heures, les actionnaires de la société JAFIM S.A.S se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX
EAST WEST PROMOTION	121	121
Chahine LETAYF	85	85
Yolande EL KHOURY épouse LETAYF	84	195
Fadi LETAYF	220	183
Naji LETAYF	220	183
Chadi LETAYF	220	183
TOTAL	950	950

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Yolande LETAYF, préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Chahine LETAYF et Monsieur Fadi LETAYF, tous deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Emmanuel BETITO est choisi comme secrétaire.

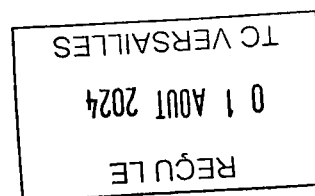
Monsieur Alexandre BRISSIER, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023
- Le rapport du président,
- Le rapport du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.



u y l x ER



Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Approbation des comptes annuels et quitus au Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des conventions visées par l'article 227-10 du code de commerce ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre alors la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de Monsieur le commissaire aux comptes, la collectivité des actionnaires présents ou représentés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Elle constate qu'aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés présents ou représentés, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 363 445,85 € au compte report à nouveau qui passerait de 159 578,32 €, à - 203 867,53 €.

La collectivité des associés présents ou représentés prend acte de ce que les sommes distribuées au titre de dividendes des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes Euros	Avoir Fiscal Euros
2022	0	0
2021	0	0
2020	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ac yk e → E 9 ?

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

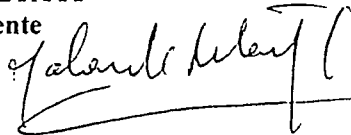
La collectivité des associés présents ou représentés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

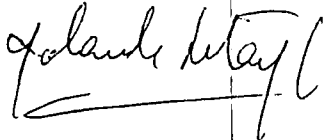
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Yolande LETAYF
Présidente



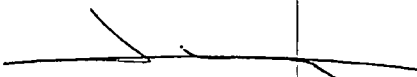
Le Président de séance
Yolande LETAYF



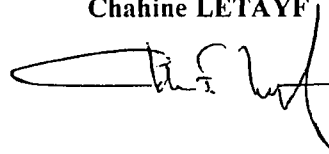
Le secrétaire de séance
Emmanuel BETITO



Scrutateur
Fadi LETAYF



Scrutateur
Chahine LETAYF



hrec

Certifié conforme à l'original
Yolande Dubey

JAFIM

Liasse fiscale Déclarant

31/12/2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	9
0.8	2055 Amortissements	10
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	11
0.10	2057 Etat des créances et dettes	12
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	13
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	14
0.13	Provisions non déductibles	15
0.14	2058-C Affectation du résultat	16
0.15	2059-A Détermin. plus moins-values	17
0.16	2059-B Affectation plus values C/T	19
0.17	2059-C Suivi des moins values L/T	20
0.18	2059-D Affectation plus values L/T	21
0.19	2059-E Détermination VA produite	22
0.20	2059-F Capital social	23
0.21	2059-G Filiales	24
0.22	2067 Rel. frais généraux	25
0.23	CVAE	26



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS JAFIM	
SIRET 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
15 BD SAINT ANTOINE	
78000 VERSAILLES	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	363446
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X	ciel
Examen de conformité fiscale		

☐ Prestataire de confiance :	
---	--

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
HREC 14 RUE GANNERON 75018 PARIS	

Tél:	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 19022024 Lieu: VERSAILLES
	Qualité et nom du signataire: MME LETAYF YOLANDE - PRESIDENT
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS JAFIM

31122023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2					
Adresse de l'entreprise 15 BD SAINT ANTOINE 78000 VERSAILLES		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5		Néant ☐ *					
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2					
				Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5402 895				
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58160 29620				
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	9890 9890				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	10061 10061				
TOTAL (II)		BJ	BK	114031 63563 50467					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	576 576				
		Autres créances (3)	BZ	CA	476069 476069				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	2637866 2637866				
		Disponibilités	CF	CG	260499 260499				
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI					
TOTAL (III)		CJ	CK	3375011 3375011					
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	3489042 63563 3425479					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	10061	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS JAFIM		Exercice N 31122023	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :760000..)	DA	760000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	720000		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	76000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	63517		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	159578		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-363445		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1415649	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1841728		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14939		
	Dettes fiscales et sociales	DY	153162		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2009829		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3425479		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2009829			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		Exercice N		Néant ☐ *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *		GA	
		- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	432285	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	795731	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	-363445	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières								HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *								HP	
			– Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatifs	A6		obligatoires	A9				
				dont cotisations facultatives Madelin		A7						
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N		
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N			
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise				31122023				Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
				1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
						2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	6298	KE	KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	62320	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	25460	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					IK		IL		LM			
	TOTAL III					IN	87781	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	8900	8V		8W	990	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	9324	1U		1V	736			
TOTAL IV					1Q	18224	1R		1S	1726			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	112304	ØH		ØJ	1726		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		ØØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		IW	6298	IX			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		IY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	62320	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	25460	MU	
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III					IY		NG		NH	87781	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations					IO		ØX		ØY	9890	ØZ
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	10061	2G		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	19951	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	114031	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS JAFIM		31122023		Néant ☐ *				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	4143	PF	1259	PG		PH	5402	
TOTAL I		RK	4143	RM	1259	RN		RO	5402	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	33463	QE	5090	QF		QG	38553	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15633	QM	3973	QN		QO	19606	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	49096	QV	9063	QW		QX	58160	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	53239	ØP	10323	ØQ		ØR	63563	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RV		
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	NO		
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM		31122023		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM				31122023				Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	10061	UV	10061	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	576		576						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	341		341						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1800		1800					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4690		4690					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	318261		318261						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	150976		150976						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	486706	VU	486706	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14939		14939						
Personnel et comptes rattachés		8C	41104		41104						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	96669		96669						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	96		96						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15291		15291						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1841728		1841728						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2009829	VZ	2009829						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐		Exercice N clos le 31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB
	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE
	WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WG
	RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))			RB
	WI	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			XX
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XY
	Amendes et pénalités				XZ
	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				I8
	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				ZN
	{ - imposées au taux de 0 %				WN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				WO
{ Plus-values nettes à court terme					
{ Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*					
Intérêts excédentaires (art.39-1-3** et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
TOTAL I					WR
II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
					WS 363445
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				WV
	{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WH
	{ - imposées au taux de 0 %				WP
	{ - imposées au taux de 19 %				WW
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				XB
	{ - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts				XA
	{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY
	Majoration d'amortissement *				XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
			J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2
TOTAL II					XH 363445
III. RÉSULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{ Bénéfice (I moins II)	XI
				{ Déficit (II moins I)	XJ
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					363445
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN
					XO 363445

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM		31122023		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	2363668	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	2363668	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	363445	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	2727114	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne W1		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Exercice N clos le : 31122023

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	96327	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{		- Réserves légales	ZB			
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	63251		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	159578		Report à nouveau	ZG	159578					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	159578
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	45279			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	53740			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	550		ST	84027			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	183046			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1083			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	5014			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	6097			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	20598			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	21945			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *							ØB	370599			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	5,57 %			
	- Numéro de centre agréé *				XP							
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (9)	Long terme (10)		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale					Plus-value taxable à 19 % (1)
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

19/02/2024 12:02:46

Désignation de l'entreprise : <u>SAS JAFIM</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		<u>EU</u>		Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI</i>)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
		N-2				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4					
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N-5					
	1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI) N-6					
	(à préciser) au titre de : N-7					
		N-8				
		N-9				
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS JAFIM</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③		
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS JAFIM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 3		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 3	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	4
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

34287685100045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000

VILLE VERSAILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	121
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	829

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	DIV	Dénomination	EAST WEST PROMOTIONS
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	12,74
Nb de parts ou actions			121
Adresse :	N°	Voie	145 BEYROUGH IMMEUBLE RAAD-RUE MERHEJ LTEIF
	Code Postal	Commune	LIBAN
		Pays	LB
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000 VILLE VERSAILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SNC Dénomination 2 GLATIGNY

N° SIREN (si société établie en France) 9 5 2 3 5 2 1 3 6 % de détention 99,00

Adresse : N° 15 Voie boulevard saint-antoine

Code Postal 78000 Commune versailles Pays FR

Forme juridique SCCV Dénomination VERSALYS

N° SIREN (si société établie en France) 8 5 0 6 8 8 0 2 9 % de détention 90,00

Adresse : N° 15 Voie BD SAIBT ANTOINE

Code Postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique SARL Dénomination QUATRE LECLERC

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 9 4 2 7 3 1 8 % de détention 75,00

Adresse : N° 15 Voie BD SAINT ANTOINE

Code Postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique SCCV Dénomination 9 LECLERC

N° SIREN (si société établie en France) 8 5 3 1 4 8 4 2 7 % de détention 50,00

Adresse : N° 15 Voie BD SAINT ANTOINE

Code Postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM

du 01012023

Adresse 15 BD SAINT ANTOINE 78000 VERSAILLES

au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	M LETAYF NAJI	DIRECTEUR GENERAL			101	AVENUE MOZART	75016	PARIS
2	M LETAYF FADI	DIRECTEUR GENERAL			4	RUE BAGATELLE	92200	NEUILLY SUR SEINE
3	M BETITO EMMANUEL	COMPTABLE			27	RUE DE ROME	78690	LES ESSARTS LE ROI
4	MME CHACHOUA KEDHIDJA				40	RUE DU PONT	78000	VERSAILLES
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	142254			142254	9694			151948
2	142254			142254	9422			151676
3	51709			51709	131			51840
4	34380			34380	424			34804
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	370597			370597	19671			390268

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice.....2023..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	390268	- de l'exercice...2023... ⑩	0
- de l'exercice précédent ⑩	386936	- de l'exercice précédent ⑩	0
Nom et qualité du signataire MME LETAYF YOLANDE PRÉSIDENT		A. VERSAILLES....., le..... 19022024 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

SAS JAFIM

1 5 BD SAINT ANTOINE

7 8 0 0 0

VERSAILLES

SIRET	3	4	2	8	7	6	8	5	1	0	0	0	4	5						
Période référence	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3

Date de cessation

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE

A2 0

Chiffre d'affaire de référence

A3

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

A	SIGNATURE
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

3	4	2	8	7	6	8	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

		/			
--	--	---	--	--	--

II. REPARTITION DES SALAIRES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
----------	--------------------------	--	-----------------------------	--------------------

A4	A5	A6	A7	A8
----	----	----	----	----

[illegible]

PAGE					
------	--	--	--	--	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

*Certifié conforme à l'originale
et sans délai*

JAFIM SAS
Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros
Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES
R.C.S. Versailles 342.876.851

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DEVANT STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023**

Madame, Messieurs

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2023, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

ACTIVITE ET EVOLUTION

Opérations terminées :

- **SARL QUATRE LECLERC** (détenue à 75%) opération vente d'immeuble à rénover (V.I.R) à FONTENAY AUX ROSES (92260), transformation de 7 000 m² de bureaux en 89 logements et un local commercial.
Tous les logements sont actés.
Le local commercial et quelques parkings ont été actés en 2023.
Il reste encore quelques places de parking à vendre.
- **SCCV VERSALYS** : une opération de promotion immobilière à Versailles (78000) : 2 maisons, 14 appartements et 7 logements sociaux.
L'opération a été livrée fin mars 2022.
- **SCCV 9 LECLERC** : opération de co-promotion immobilière à Fontenay aux roses (92260) avec un associé extérieur à hauteur de 50 %, 14 logements, rénovation d'une maison existante et construction d'un immeuble neuf.
L'opération a été livrée fin juillet 2023, il reste quelques réserves à lever
Il reste encore un appartement et quelques places de parking à vendre.

Opérations en cours :

- **SNC 2 GLATIGNY** une opération immobilière à Versailles (78000) : Transformation d'une ancienne résidence hôtelière en 6 appartements de standing et création d'un parking souterrain.
Acquisition prévue début 2024, et démarrage des travaux dans la foulée.
Le programme sera vendu une fois achevé.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

COMPTE DE RESULTAT

Les recettes de l'exercice correspondent exclusivement à des honoraires ou à des refacturations de dépenses engagées lors des études des projets immobiliers.

Les honoraires perçus au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 102 990 €.

Ils se décomposent en :

- Honoraires de gestion pour un montant de 30 360 €,
- Honoraires de commercialisation pour un montant de 72 630 €.

L'ensemble des produits de l'exercice s'élève donc 102 990 €.

Les autres achats et charges externes passent de 116 K€ en 2022 à 183 K€ pour l'exercice 2023.

Le poste impôts et taxes est stable à 6 K€

Le poste salaires et charges sociales s'élève à 557 K€.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 10 K€.

L'ensemble de ces informations se traduit par un résultat d'exploitation de – 654 K€.

Remontée des pertes des filiales (SCCV VERSALYS) : - 19 K€

Remontée des profits des filiales (SCCV 9 LECLERC) : +279 K€

Produits financiers des comptes courants : + 50 K€

Intérêts financiers des comptes courants : - 20 K€

Le résultat financier est positif de 30 K€. Il correspond principalement à des charges et produits au titre des comptes courants avec les filiales du groupe.

Le résultat courant avant impôts dégage une perte de 363 K€ en 2023.

Le résultat déficitaire de l'exercice s'élève à -363 k€

BILAN ACTIF

L'actif immobilisé correspond aux immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les différentes participations dans les filiales du groupe, il a diminué des amortissements de l'année 10 k€.

Les comptes Clients sont essentiellement constitués de créances détenues sur les filiales correspondant aux honoraires, intérêts de comptes-courants ou de refacturations de frais engagés pour compte (1 K€ pour 2023 client Sarl QUATRE LECLERC).

Les autres créances correspondent aux avances consenties aux filiales, au crédit de TVA et aux avances fournisseurs et s'élèvent à 476 K€.

Le compte disponibilités est constitué par la trésorerie disponible sur nos différents comptes bancaires, et s'élève à 2 898 K€.

BILAN PASSIF

Les capitaux propres de JAFIM ont baissé en 2023 de la perte de 2023 - 363 K€ .

Les associés de notre société consentent des avances en compte-courant à hauteur de 1 841 K€.

Les dettes fournisseurs se montent à 15 K€.

Les dettes fiscales et sociales sont de 153 K€.

Autres dettes : 0 K€.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs et les créances clients :

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs et créances clients au 31 décembre 2023 s'élèvent en nos livres comme suit :

Exercice 2023 : solde fournisseurs 14 939 €, dont 5 000 € de provision pour factures non parvenues.

Exercice 2023 : solde clients 576 € (Sarl quatre Leclerc 576 €)

Fournisseurs JAFIM Sas

Article D441 I -1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	7				7
Montant total des factures concernées (ttc)	9 939				9 939
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (ht ou ttc)	4.52 %				4.52%

Clients JAFIM Sas

Article D441 I - 2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1				1
Montant total des factures concernées (ttc)	576				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (ht ou ttc)	0.1%				0.1%

Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice, soit – 363 446 €, les capitaux propres de la société s'élèvent à 1 415 650 €.

PRISES DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :

SNC 2 Glatigny 99 %

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Cf tableau annexé

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de - 363 445 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-363 445€
A la réserve Légale :	0 €
Le solde de :	-363 445 €

Auquel s'ajoute le poste

Report à nouveau N	+ 159 578 €
Le compte report à nouveau N+1	- 203 867 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes €uros	Avoir Fiscal €uros
2022	0	0
2021	0	0
2020	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 233 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice ne comprennent pas de dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE :

Néant

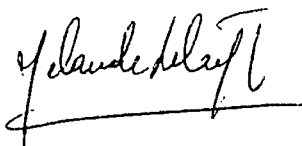
MANDATAIRES SOCIAUX : MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES

Nous vous indiquons les différents mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

Madame Yolande LETAYF	Président	JAFIM SAS
JAFIM	Gérante	SCCV VERSALYS
JAFIM	Gérante	SCCV 9 LECLERC
JAFIM	Gérante	SNC 2 GLATIGNY
Madame Yolande LETAYF	Gérante	SARL QUATRE LECLERC

Nous espérons que les résolutions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La Présidente



Alexandre BRISSIER

Commissaire aux Comptes inscrit
à la Compagnie Régionale de Paris

118 Rue la Boetie

75008 Paris

Tel : 01.42.06.15.15

email : brissier@abdpconseils.fr

Certifié conforme à l'original
Poland Dreyfus

JAFIM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 760 000 €

Siège social : 15 Boulevard St Antoine

78000 VERSAILLES

342 876 851 RCS VERSAILLES

Exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Paris, le 11 Juin 2024

Alexandre BRISSIER

*Commissaire aux Comptes inscrit
à la Compagnie Régionale de Paris*

118 Rue la Boetie

75008 Paris

Tel : 01.42.06.15.15

email : brissier@abdpconseils.fr

JAFIM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 760 000 €

**Siège social : 15 Boulevard St Antoine
78000 VERSAILLES**

342 876 851 RCS VERSAILLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société JAFIM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société JAFIM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 Juin 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Brissier', with a stylized flourish at the end.

Le Commissaire aux Comptes

Alexandre BRISSIER

Actif			Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	6 298	5 402	895	2 155
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	6 298	5 402	895	2 155
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	87 781	58 160	29 620	38 684
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	87 781	58 160	29 620	38 684	
Immobilisations financières ²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	9 890		9 890	8 900	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	10 061		10 061	9 324	
	TOTAL	19 951		19 951	18 224	
Total de l'actif immobilisé			114 031	63 563	50 467	59 064
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés	576		576	10 800
		Autres créances	476 069		476 069	3 811 066
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	476 645		476 645	3 821 866	
Divers	Valeurs mobilières de placement	2 637 866		2 637 866		
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	260 499		260 499	61 759	
	TOTAL	2 898 365		2 898 365	61 759	
Charges constatées d'avance						3 159
Total de l'actif circulant			3 375 011		3 375 011	3 886 784
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			3 489 042	63 563	3 425 479	3 945 849
Renvois :					10 061	9 324
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 760 000)	760 000	760 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	720 000	720 000
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	76 000	76 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	63 517	63 517
	Autres réserves		
	Report à nouveau	159 578	96 327
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Aut. fonds propres	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-363 445	63 251
	Situation nette avant répartition	1 415 649	1 779 095
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	1 415 649	1 779 095
	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 841 728	1 990 062
	Total	1 841 728	1 990 062
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 939	10 009
	Dettes fiscales et sociales	153 162	166 064
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		617
Produits constatés d'avance	Instruments de trésorerie		
	Total	168 101	176 691
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	2 009 829	2 166 753
	Écart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	3 425 479	3 945 849
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 009 829	2 166 753
	(3) dont emprunts participatifs		

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	102 990		102 990	307 521
	Chiffre d'affaires net	102 990		102 990	307 521
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Charges d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits			0	
	Total			102 990	307 521
	Marchandises	Achats			
		Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats			
Produits financiers		Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)			183 046	116 134
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 097	5 964
	Salaires et traitements			377 645	360 613
	Charges sociales			179 396	162 932
				10 323	10 323
	Dotations	• sur immobilisations	amortissements		
Charges financières	d'exploitation	• sur actif circulant	provisions		
		• pour risques et charges			
	Autres charges			2	1
	Total			756 511	655 969
	Résultat d'exploitation	A		-653 521	-348 448
	Bénéfice attribué ou perte transférée	B		279 408	399 844
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C		-19 448	-24 045
Charges financières	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			49 887	48 210
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			49 887	48 210
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			19 771	7 844
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			19 771	7 844
	Résultat financier	D		30 115	40 365
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-363 445	67 716

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		180 107
	Total		180 107
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		184 572
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		184 572
Résultat exceptionnel		F	-4 465
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-363 445	63 251
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

EVENEMENTS IMPORTANTS

Les activités de recherche de foncier sont actuellement développées par Mr LETAYF Naji, Nous étudions un nombre important de dossiers mais le délai de production avant le début des travaux est environ de 18 à 24 mois.

La partie montage juridique et financière est effectuée par MR LETAYF Fadi.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2023 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 1.1** Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que définis par le PCG 1999.

- 1.2** La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- 1.3** Participations et remontées des résultats des opérations immobilières

- 1.3.1 Remontées de résultat

Une partie importante des opérations immobilières sont logées dans des sociétés transparentes (SCCV). Le résultat de ces programmes remonte donc par transparence dans les comptes de JAFIM pour sa quote-part.

Pour les opérations de Marchands de biens, le résultat est dégagé à la signature de l'acte authentique des ventes.

1.3.2 Evaluation

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

1.3.3 Avances en compte courant

La valeur recouvrable des titres de participations et des avances en comptes courants a été évaluée sur la base des situations nettes des sociétés, retraitée des estimations de résultats à terminaison établis par la direction.

Si les hypothèses sur lesquelles la société s'appuie dans le cadre de l'évaluation des estimations de résultats à terminaison des sociétés détenues devaient être moins favorables qu'envisagées, alors la société pourrait avoir à faire face à un risque complémentaire de dépréciation de ses comptes courants.

Détail des avances en compte courant : (cf tableau joint)

1.4 Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue selon les méthodes suivantes :

NATURE	MODE	DURÉE
- Biens immobiliers	Linéaire	20 ans
- Agencements/installations	Linéaire	8 ans
- Matériel de transport	Linéaire	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

1.5 Engagements de retraite

La société n'a pas signé un accord particulier et n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision compte tenu du nombre et de l'ancienneté de l'effectif.

1.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de JAFIM est principalement constitué d'honoraires de montage, gestion et commercialisation, dont la prise en compte est définie contractuellement.

2 - COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

<i>2.1 État de l'actif immobilisé :</i>	Voir imprimé 2054 ci-joint
<i>2.2 État des amortissements :</i>	Voir imprimé 2055 ci-joint
<i>2.3 État des provisions :</i>	Voir imprimé 2056 ci-joint
<i>2.4 État des échéances des créances et des dettes :</i>	Voir imprimé 2057 ci-joint
<i>2.5 Produits à recevoir :</i>	0 €
<i>2.6 Charges à payer</i>	36 859 €
- Fournisseurs	5 000 €
- Personnel	28 581 €
- Dettes sociales	12 861 €
<i>2.7 Charges constatées d'avance</i>	0 €
<i>2.8 Produits constatés d'avance</i>	0 €

3 - AUTRES INFORMATIONS

3.1 Capital Social

Il est composé de 950 actions de 800 Euros chacune.

3.2 Effectif moyen

4 salariés

3.3 Engagements donnés

La société s'engage à ne pas vendre les parts de la sccv 9 leclerc sans l'accord de la caisse d'épargne.

3.4 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-joint

3.5 Informations concernant les entreprises liées

Au 31/12/2023, la société JAFIM détient les dettes et créances envers les sociétés liées suivantes :

Avances comptes courants :	
SNC 2 GLATIGNY	15 000 €
SARL QUATRE LECLERC :	32 020 €
SCCV 9 LECLERC	110 000 €
SCCV NEUF LECLERC SOLDE	160 853 €
Résultat 2023 SCCV NEUF LECLERC	279 408 €

Dettes comptes courants :	
EAST WEST PROMOTIONS	383 558 €
LETAYF FADI	416 065 €
LETAYF CHADI	612 214 €
LETAYF NAJI	410 441 €

Les charges et produits des entreprises liées sont les suivants sur 2023 :
Honoraires de commercialisation :

SCCV NEUF LECLERC	2 132 €
SARL QUATRE LECLERC	56 540 €

Honoraires de gestion :

SCCV NEUF LECLERC	30 360 €
-------------------	----------

Charges financières :

EAST WEST PROMOTIONS	19 771 €
----------------------	----------

Produits financiers :

SARL QUATRE LECLERC :	32 020 €
-----------------------	----------

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM				31122023		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	6298	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	62320	KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	25460	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		IH		II	IJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	87781	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
Autres participations			8U	8900	8V	8W	
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	9324	1U	1V	
TOTAL IV		LQ	18224	1R		1S	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	112304	ØH		ØJ

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	6298	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	62320	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	25460	MU
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY		NG		NH	87781	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
Autres participations			IO		ØX		ØY	9890	ØZ
Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E		2F	10061	2G
TOTAL IV		1J		NJ		NK	19951	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL	114031	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS JAFIM		31122023		Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4143	PF	1259	PG		PH	5402
TOTAL I		RK	4143	RM	1259	RN		RO	5402
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	33463	QE	5090	QF		QG	38553
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15633	QM	3973	QN		QO	19606
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	49096	QV	9063	QW		QX	58160
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	53239	ØP	10323	ØQ		ØR	63563
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW	Total général non vendu (NS + NT + NU)		NY	Total général non vendu (NW - NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise SAS JAFIM		31122023		Néant ☒ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JAFIM				31122023		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	10061	UV	10061	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	576		576					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	341		341					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1800		1800					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4690		4690					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	318261		318261					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	150976		150976					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	486706	VU	486706	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14939		14939						
Personnel et comptes rattachés		8C	41104		41104						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	96669		96669						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	96		96						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15291		15291						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1841728		1841728						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2009829	VZ	2009829					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SA JAFIM

Tableau des filiales et participations 2023

(En Euros)

FILIALES & PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES HORS : CAPITAL RESULTAT	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU EN %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS (BRUT)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS (NET)	PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRE DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
FILIALES ET PARTICIPATIONS										
(Capital détenu à +10%)										
SARL QUATRE LECLERC	10 000	361 663	75,00%	7 500	7 500	32 020	0	1 435 606	371 664	
SCCV VERSALYS	1 000	0	98,00%	900	900	0	0	3 448	-19 845	
SCCV 9 LECLERC	1 000	0	50,00%	500	500	110 000	0	4 580 342	558 816	
SNC 2 GLATIGNY	1 000	0	99,00%	990	990	15 000	0	0	0	
PARTICIPATIONS										
(Inférieures à 10% du capital)										